



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-23>

Département(s) de publication : 93

Annonce n° 25-23

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-59883

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 02/01/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** OPH Plaine Commune Habitat

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 482741071

**Ville :** Saint-denis

**Code postal :** 93200

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 93

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR L'ENLEVEMENT DES VEHICULES EPAVES OU VENTOUSES ET LEUR MISE EN FOURRIERE SUR LES PARTIES PRIVATIVES DU PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT

**Type de marché :** Services

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Les lots n°1 et n° sont attribués à la société GARAGE JEAN JAURES sise47 rue de Genève, 93120 La Courneuve L'accord-cadre est traité à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du code de la commande publique les lots n° 1 et n°2 de l'accord-cadre ne comportent pas de montant minimum Toutefois, le montant prévisionnel annuel des commandes s'élève à 12 000 euro(s) HT pour le lot n° 1 et à 40 000 euro(s) HT pour le lot n°2. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas Plaine Commune Habitat s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ces montants. Le montant maximum annuel des commandes est fixé à 15 000 euro(s) HT pour le lot n° 1 et à 50 000 euro(s) HT pour le lot n° 2. Les prestations seront rémunérées par application des prix du B.P.U. aux quantités réellement exécutées. Les lot n°1 et 2 du présent accord cadre sont conclus à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Ils

pourront être prolongés, par reconduction tacite, par périodes annuelles, sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Cependant, il peut être mis fin à chacun des lots du présent accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2025**